

MAIRIE DU POUJOL-SUR-ORB
Place de l'Imbaisse - 34600 LE POUJOL-SUR-ORB
Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 08 mars 2016

L'an deux mille seize, le huit mars à dix-huit heures trente,
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil, sous la présidence d'Yves ROBIN, Maire.

Date de la convocation : le 03 mars 2016.

Présents : Yves ROBIN, Marie-France MAUREL, Jean-Luc CARMINATI, Bernadette GUIRAUD, Christine FERRET, Fabien SCHURRER, Lucienne ANDRIEU, Marc BRICARD (*jusqu'au point 6*), Frédéric COSTE, Malvine MORERA, Bertrand CLÉMENT et Liz THOUREZ (*à partir du point 7*).

Absents : Patricia ARNOLD, Bernard ROQUE, Marc MAILLARD.

Pouvoir : Bernard ROQUE à Yves ROBIN.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 40.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Christine FERRET pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation du PV du conseil municipal du 04 février 2016
- 2°) Autorisation au maire de contracter un emprunt pour la station d'épuration
- 3°) Demande de subvention construction quais de bus
- 4°) Demande de subvention aménagement sécuritaire cœur du village
Création d'un plateau traversant surélevé
- 5°) Fixation du prix du bail 2016 de la guinguette
- 6°) Dissolution du CCAS
- 7°) Indemnité d'exercice des missions de préfecture
- 8°) Autorisation au maire de signer l'acte d'acquisition de la parcelle cadastrée A 2024
- 9°) Demande subv. Hérault Énergies - Remplacement fenêtres école 2^{ème} tranche et isolation combles
- 10°) Autorisation au maire de contracter un prêt relais pour financer les travaux de la station d'épuration en attendant la subvention de l'État.

QUESTIONS DIVERSES

Point n°1 : Approbation du PV du conseil municipal du 04 février 2016

Le procès verbal de la séance du 04 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

Point n°2 : Autorisation au maire de contracter un emprunt pour la station d'épuration

Monsieur le Maire explique qu'au-delà des aides financières conséquentes du Département et de l'Agence de l'Eau, il est nécessaire de recourir à l'emprunt pour la construction de la nouvelle station d'épuration. Il propose de souscrire cet emprunt auprès de La Banque Postale qui a présenté la meilleure offre pour un montant de 425 000 €, sur une durée de 25 ans, au taux de 2, 28 %.
Par onze voix pour et une voix contre, les élus approuvent le contrat de ce prêt.

Point n°3 : Demande de subvention pour la construction de deux quais de bus

Monsieur le Maire rappelle l'obligation qui est faite aux communes de rendre les arrêts de bus accessibles aux personnes à mobilité réduite. Il indique que cette mise aux normes pourrait être intégrée dans le projet d'aménagement du parvis de la mairie.
Le Département apporte son aide pour la création des quais de bus à hauteur de 50 % du coût des travaux (plafonné à 3 000 € par arrêt).
Sans restriction, les élus présents autorisent Monsieur le Maire à demander cette subvention.

Point n°4 : Demande de subvention pour la création d'un plateau traversant devant la mairie

L'aménagement sécuritaire du cœur du village passe par la création d'un parvis devant la mairie et d'un plateau traversant surélevé.

Dans le cadre de son enveloppe "Opération Sécurité Routière", le Département peut aider les communes à financer les aménagements sécuritaires dont le plateau traversant surélevé.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision de Monsieur le Maire de demander l'aide du Département pour réaliser ces travaux dont le montant est estimé à 220 500 €.

Point n°5 : Fixation du loyer d'exploitation de la Guinguette de Monsieur Cyclopède

Monsieur le Maire propose de porter le montant du loyer de la guinguette à 300 € par mois, assorti d'une caution de 1 000 €. Les consommations d'eau et d'électricité restent à la charge du concessionnaire. Le Conseil Municipal approuve ces montants.

Point n°6 : Dissolution du CCAS

Monsieur le Maire indique que la loi NOTRe, portant nouvelle organisation territoriale, donne la possibilité aux communes de moins de 1500 habitants de supprimer leur CCAS et de transférer ses attributions aux conseils municipaux. Il demande aux élus, qui approuvent à l'unanimité, de se prononcer sur ce transfert de compétences.

Point n°7 : Instauration de l'Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures - IEMP

Monsieur le Maire propose d'instaurer, à compter du 1^{er} avril 2016, l'IEMP en faveur de l'ensemble des agents titulaires. Il indique que cette indemnité, décrétée en 1997, constitue l'une des traductions du principe de parité entre les fonctions publiques de l'État et Territoriale.

10 élus s'expriment favorablement, 2 ne se prononcent pas sur la mise en place de cette indemnité.

L'enveloppe globale à budgétiser est fixée à 9 755, 50 €, selon le tableau ci-dessous :

Filière	Cadre	Grade	Montant de référence	Coef.	Nombre d'agents	Total par filière
Administrative	Adjoint	2 ^{ème} classe	1 153 €	1	3	3 459 €
Technique	Adjoint	1 ^{ère} et 2 ^{ème} classes	1 143 €	1	4,5	5 143, 50 €
Sociale	ATSEM	1 ^{ère} classe	1 153 €	1	1	1 153 €
TOTAL						9 755, 50 €

Point n°8 : Autorisation au Maire de signer l'acte d'acquisition de la parcelle cadastrée A 2024

Monsieur le Maire rappelle la proposition d'achat de la parcelle située 56 grand rue, cadastrée A 2024, faite par la commune. Il indique que cette offre, d'un montant de 50 000 €, a été retenue par le juge sur demande du liquidateur judiciaire en charge du dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme son accord pour l'acquisition de la parcelle A 2024 au prix de 50 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Point n°9 : Demande de subvention auprès d'Hérault Énergies pour remplacement fenêtres école (2^{ème} tranche) et isolation des combles

Après la pose d'un système de chauffage performant et le remplacement des fenêtres côté nord de l'école, il convient de procéder à l'isolation des combles et de continuer le changement des menuiseries. Monsieur le Maire indique que, comme les précédentes, ces opérations pourraient faire l'objet d'une aide financière d'Hérault Énergies.

Remplacement des menuiseries : 18 721, 75 € HT

Isolation des combles : 2 987, 82 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de ces travaux et autorise Monsieur le Maire à solliciter Hérault Énergies pour obtenir des subventions pour les réaliser.

Point n°10 : Autorisation au Maire de contracter un prêt relais pour la construction de la station d'épuration dans l'attente de l'obtention d'une subvention de l'État au titre de la D.E.T.R.

Monsieur le Maire propose de requérir à un prêt relais, qui ne sera utilisé qu'en cas de besoin de trésorerie, en attendant l'obtention de l'aide financière demandée à l'État pour boucler le financement des travaux de la station d'épuration. L'ensemble des élus présents approuve le recours à un prêt relais d'un montant de 212 000 €, au taux de 1, 10 %.

QUESTIONS DIVERSES

Démarrage des travaux de la STEP :

Monsieur le Maire fait part du démarrage des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration. Il expose notamment les difficultés rencontrées pour le repérage des canalisations et la circulation des engins et des véhicules lourds aux abords du chantier.

Chantier digue de l'Allée :

Les travaux débutés le 15 février dernier sont en passe de se terminer. Dans quelques jours, la digue de l'Allée aura retrouvé sa totale efficacité pour protéger le bas du village en cas de crue de l'Orb.

Travaux à l'école :

Les ultimes travaux exigibles ont été réalisés durant les dernières vacances scolaires. La commission de sécurité devrait se prononcer favorablement, lors de son tout prochain passage.

Diagnostic éclairage public :

Conformément à la demande de la commune, le service compétent d'Hérault Énergies a procédé à un diagnostic de notre éclairage public. Ce dernier a identifié quelques défaillances qui pourront disparaître avec le remplacement des systèmes obsolètes (boules et néons). Cette opération pourra faire l'objet d'une levée de fonds européens.

Travaux à l'Église :

La projection d'un objet métallique a provoqué des dégâts sur un des vitraux de l'église.

L'état de la chaire est très dégradé et présente un défaut de sécurité au niveau de l'escalier.

Les côtés en marbre de l'autel d'une des chapelles latérales menacent de se désolidariser et risquent, du coup, de se briser.

Des devis sont en cours d'élaboration.

La Fondation du Patrimoine a été contactée pour étudier la faisabilité de lancement d'une souscription dont l'objectif porterait sur la mise en œuvre de l'ensemble de ces réparations et plus globalement de tous les travaux recensés au sein de l'édifice.

Étude de marché :

La Chambre de Commerce de Béziers a été sollicitée pour réaliser une étude de marché sur les hébergements de grande capacité d'accueil. En fonction des résultats obtenus, le bâtiment "Les Cévennes" pourrait être aménagé dans ce sens. Toutefois, il est utile de préciser que ce projet, même s'il est validé, ne sera pas envisageable avant 2017.

Débroussaillage des chemins communaux :

La charge de travail des agents du service technique ne leur permet pas d'assurer un entretien satisfaisant des chemins communaux. Pour répondre aux attentes des propriétaires riverains et des randonneurs, un devis sera demandé auprès d'une entreprise pour effectuer le débroussaillage avant la saison estivale.

De même, un courrier sera adressé aux propriétaires dont les parcelles sont en friche, pour leur rappeler leur obligation en matière de prévention contre les incendies.

La séance est levée à 20 heures 45.

Fait à LE POUJOL-SUR-ORB, le 11 mars 2016.

Le Maire, Yves ROBIN